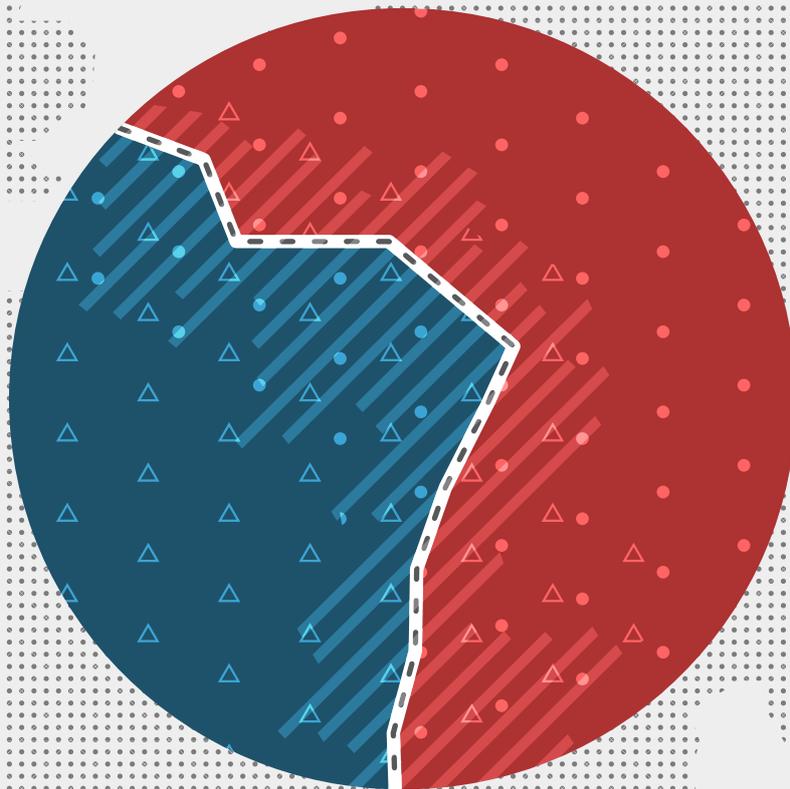


France-Allemagne l'observation transfrontalière au cœur de l'Europe



Bundesministerium
des Innern, für Bau
und Heimat



Bundesinstitut
für Bau-, Stadt- und
Raumforschung
im Bundesamt für Bauwesen
und Raumordnung





Editional





Jacqueline Gourault

Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, France



Horst Seehofer

Ministre fédéral de l'Intérieur, de la Construction et du Territoire, Allemagne

Pour une observation transfrontalière renforcée

Le 22 janvier 1963, Charles de Gaulle et Konrad Adenauer signaient le Traité de l'Élysée scellant la réconciliation franco-allemande. Nous réaffirmons aujourd'hui leur engagement. Parmi de nombreux domaines de coopération, le développement transfrontalier est l'une des priorités du nouveau Traité. Loin d'être périphériques, les régions frontalières se sont avérées des laboratoires féconds de la construction européenne et de la cohésion territoriale. Dans un contexte d'euroscpticisme grandissant, l'Allemagne et la France peuvent et doivent jouer un rôle essentiel dans la promotion du potentiel des territoires frontaliers.

Des politiques publiques efficaces pour une intégration transfrontalière réussie nécessitent une connaissance approfondie du territoire.

« Notre vision commune de la construction européenne nécessite davantage de coordination entre la France et l'Allemagne [...]. Unissons nos efforts ! »

La France et l'Allemagne partagent 450 km de frontière commune. Des dizaines de milliers de personnes traversent la frontière chaque jour, transformant ainsi les régions frontalières en territoires fonctionnels. Cependant, elles se trouvent encore confrontées à des défis en matière d'accès aux infrastructures, aux services, et au marché de l'emploi. Une observation détaillée et continue est cruciale pour concevoir et mettre en œuvre des projets transfrontaliers qui améliorent le quotidien des populations et des entreprises, et pour que les collectivités construisent une connaissance et une vision communes du territoire transfrontalier.

La France et l'Allemagne ont mené des initiatives en ce sens et jouent un rôle pionnier sur le thème de l'observation transfrontalière. Le lancement du Comité Stratégique Transfrontalier par le CGET¹ et la MOT² sur les frontières françaises, et du projet MORO³ mené par le BBSR⁴ en Allemagne représentent des étapes importantes vers une harmonisation des statistiques transfrontalières. En donnant ces impulsions et en impliquant leurs voisins dans le processus, les deux pays contribuent aussi à créer les conditions pour une amélioration à l'échelle européenne de l'observation transfrontalière. D'autant plus que la Commission européenne elle-même a pris des initiatives prometteuses pour favoriser la croissance et la cohésion dans les régions frontalières de l'Union européenne.

Ceci n'est qu'un début. Notre vision commune de la construction européenne nécessite davantage de coordination entre la France, l'Allemagne, et tout autre pays désireux d'y participer, pour surmonter les défis communs qui persistent et pour développer l'observation territoriale transfrontalière sur le long terme. Unissons nos efforts !

1 Commissariat général à l'égalité des territoires

2 Mission Opérationnelle Transfrontalière

3 Projet pilote de l'aménagement du territoire

4 Institut fédéral de la Recherche sur le Bâtiment, la Ville et le Développement Urbain

Sommaire

Editorial 3

Introduction 5

Partie 1 – Vers une observation multi-niveau des territoires transfrontaliers 6

1.1 Au niveau local 6

1.2 Au niveau national 9

1.3 Au niveau européen 11

Partie 2 – Une ambition franco-allemande et européenne commune : obstacles à surmonter et plan d'action 12

2.1 Les obstacles 12

2.2 Plan d'action commun pour faire avancer l'observation transfrontalière 13



Introduction

Pourquoi une observation statistique transfrontalière ?

Après avoir longtemps souffert d'un faible niveau d'attention de la part des gouvernements centraux, les territoires transfrontaliers prennent de plus en plus leur place au cœur des processus de développement nationaux et européens. L'observation de ces territoires transfrontaliers, longtemps considérés comme marginaux ou enclavés, s'est faite d'un point de vue national, considérant un territoire qui s'arrête à la frontière nationale, comme si rien n'existait de l'autre côté.

Les territoires transfrontaliers alimentent encore des projections mentales et idées reçues nationales qui rendent difficile le développement de véritables projets transfrontaliers. L'observation de ces espaces est donc particulièrement nécessaire pour y mettre en œuvre des politiques territoriales et sectorielles communes.

De ce point de vue opérationnel, l'observation des territoires transfrontaliers se fonde sur un besoin de connaître et de comprendre le fonctionnement de ces espaces atypiques, situés aux marges des systèmes nationaux et au sein desquels la présence d'une frontière engendre toutes sortes de différentiels : réglementations, taxes, processus économiques et d'emploi, cultures, etc.

Des stratégies territoriales transfrontalières ne peuvent être conçues sur de seules intuitions. Elles nécessitent des informations concrètes qui doivent être construites à travers les processus d'observation.

POURQUOI L'OBSERVATION DES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS ?

→ Pour prouver la pertinence d'en assurer le développement et la gouvernance,

→ Pour souligner leurs atouts spécifiques, leurs potentiels, et leurs besoins afin d'y agir de manière plus efficace aux différents niveaux territoriaux,

→ Pour les comparer à d'autres territoires afin d'évaluer l'équité des politiques publiques qui s'y appliquent (handicaps des territoires transfrontaliers par rapport à d'autres).

Qu'observe-t-on ou que doit-on observer ? Observation quantitative et qualitative

La libre circulation permise par la construction européenne conduit à l'émergence de territoires fonctionnels transfrontaliers. Leur institutionnalisation, sous forme de structures de gouvernance transfrontalière (comme les GECT⁵) impliquant les collectivités des deux versants de la frontière, est perçue de plus en plus comme une nécessité par les acteurs politiques et socio-économiques, afin de concevoir des politiques adaptées pour soutenir l'intégration.

L'observation des territoires transfrontaliers doit être tout d'abord quantitative : elle se fonde sur des systèmes statistiques, des procédures de collecte et des indicateurs nationaux ; cantonnés à leurs territoires nationaux, ces systèmes négligent trop souvent les flux transfrontaliers, alors que ces flux dessinent de nouveaux espaces fonctionnels.

Trois catégories majeures de phénomènes peuvent être mesurées :

→ Les volumes de population situés de part et d'autre de la frontière, susceptibles de s'additionner, permettant d'atteindre une masse critique pour les marchés et les services publics transfrontaliers et de valoriser ainsi le potentiel des territoires si les obstacles liés à la frontière sont résolus.

→ Les caractéristiques socio-économiques de part et d'autre de la frontière⁶, et les différentiels susceptibles de générer des flux transfrontaliers.

→ Les flux transfrontaliers matériels et quantifiables qui irriguent les territoires transfrontaliers⁷.

L'observation doit être aussi qualitative : analyse des procédures de coopération, analyse multicritère des projets et enjeux transfrontaliers, analyse des systèmes politiques, administratifs et culturels qui se rencontrent à la frontière et qui doivent s'articuler.

5 Groupement européen de coopération territoriale

6 Structure démographique, économie, emploi, qualité de vie et habitat, équipements, prix immobiliers, conditions fiscales et sociales, etc.

7 Travailleurs, étudiants, résidents, patients, touristes, flux financiers, etc.

Partie 1 – Vers une observation multi-niveau des territoires transfrontaliers

1.1 Au niveau local

Le but de la coopération est de créer les conditions pour que les acteurs socio-économiques puissent réaliser le potentiel de ces territoires, réduisant les impacts négatifs des frontières, afin de développer des services au profit des populations frontalières, et une vision commune de leur avenir ; l'observation en est la condition préalable, comme pour tout type de territoire, pour apporter une compréhension commune des enjeux. Une riche variété d'approches se développe en ce sens depuis plus d'une vingtaine d'années dans les territoires transfrontaliers.

Les agglomérations, les parcs naturels, les eurorégions, les bassins maritimes figurent parmi les types de territoires qui, en s'appuyant sur l'observation, devraient pouvoir mettre en œuvre des stratégies transfrontalières de développement, dans le cadre de l'approche intégrée désormais promue par les règlements européens. La représentation cartographique d'un territoire transfrontalier est très utile pour les responsables politiques et permet aux populations d'obtenir une meilleure compréhension de leur territoire.

8 Le but du Système d'Information Géographique du Rhin supérieur (GeoRhena) est de répondre aux demandes des groupes de travail et groupes d'experts de la Conférence du Rhin supérieur : <http://www.georhena.eu/fr>

9 Dans l'espace transfrontalier de Genève, l'emboîtement des espaces de coopération et d'observation demande une organisation rigoureuse mais flexible, à géométrie variable. Les statistiques publiques doivent fournir un cadre de référence stable, intégrant diverses échelles. Le Grand Genève s'articule avec la « politique d'agglomération » du niveau fédéral suisse, qui finance aussi des investissements de l'autre côté de la frontière en France ou en Allemagne (pour l'espace transfrontalier de Bâle), sous la condition d'une planification coordonnée, évaluée grâce à l'observation transfrontalière. Système d'Information du Territoire à Genève (STIG) : <https://ge.ch/sitg> et Observatoire statistique transfrontalier (OST) : <http://www.statregio-francosuisse.net/>

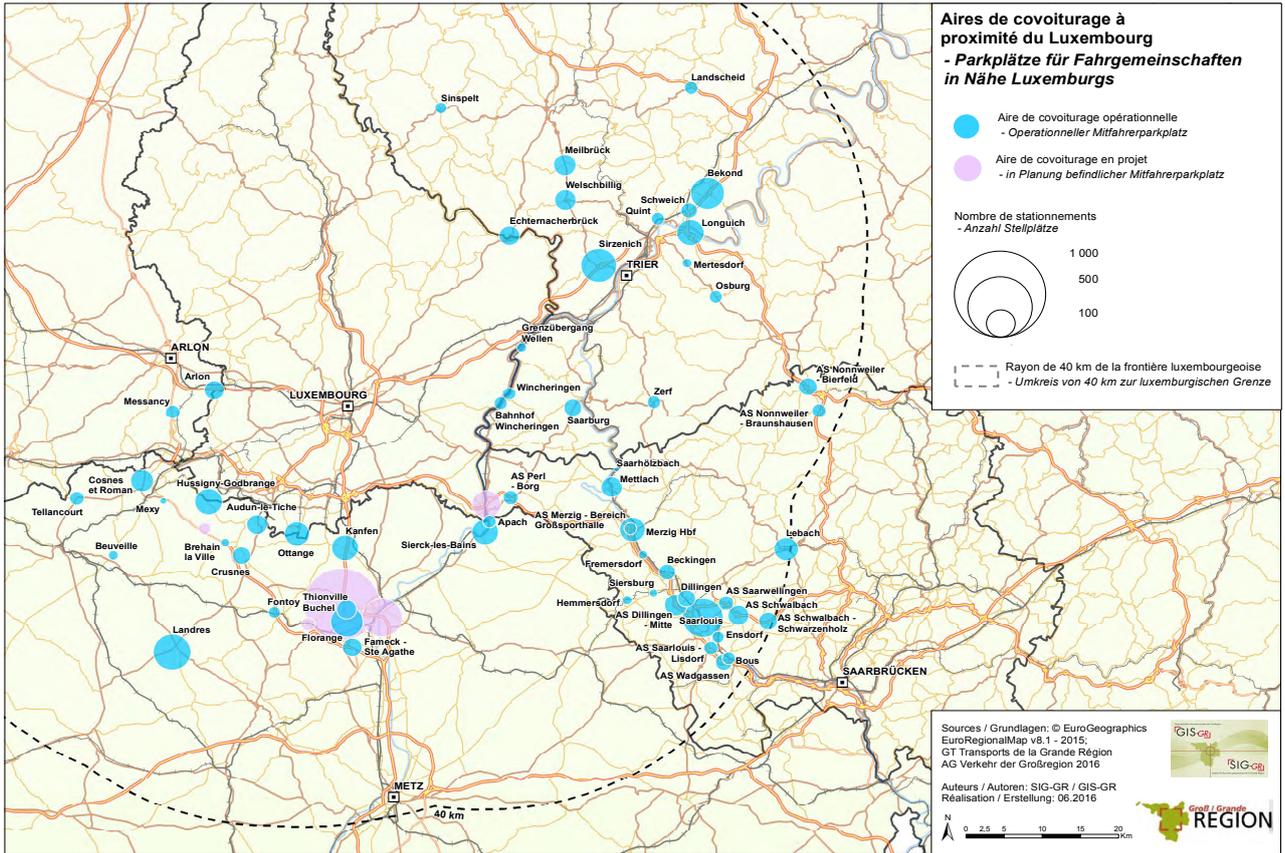
L'EXEMPLE DES OUTILS D'OBSERVATION TERRITORIALE AU SEIN DE LA « GRANDE RÉGION »

→ Le **Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR)** produit des cartes thématiques sur mesure qui permettent de piloter les politiques de développement et d'aménagement et d'orienter les acteurs dans leur prise de décision. Les cartes réalisées sont mises à disposition des experts sectoriels et du grand public sur le serveur Géoportail de la Grande Région, qui publie la majorité des cartes sous forme de couches transfrontalières superposées sur une carte interactive : www.sig-gr.eu

→ Le **Réseau des offices statistiques** rassemble les offices statistiques de la Grande Région pour disposer de données statistiques économiques et sociales harmonisées pour le territoire transfrontalier, à partir des diverses sources nationales et régionales auxquelles ces offices ont accès. Ces statistiques sont mises à disposition sur le portail statistique de la Grande Région : www.grande-region.lu

→ L'**Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE)** est un réseau d'instituts spécialisés chargés d'élaborer des données comparables et interprétables sur le marché de l'emploi à destination des responsables politiques de la Grande Région. Les données permettent aux décideurs de tirer des conclusions pertinentes concernant les politiques structurelles et de l'emploi pour la Grande Région : www.iba-oie.eu

Il existe d'autres exemples sur les territoires du Rhin supérieur⁸, du Grand-Genève⁹, etc.

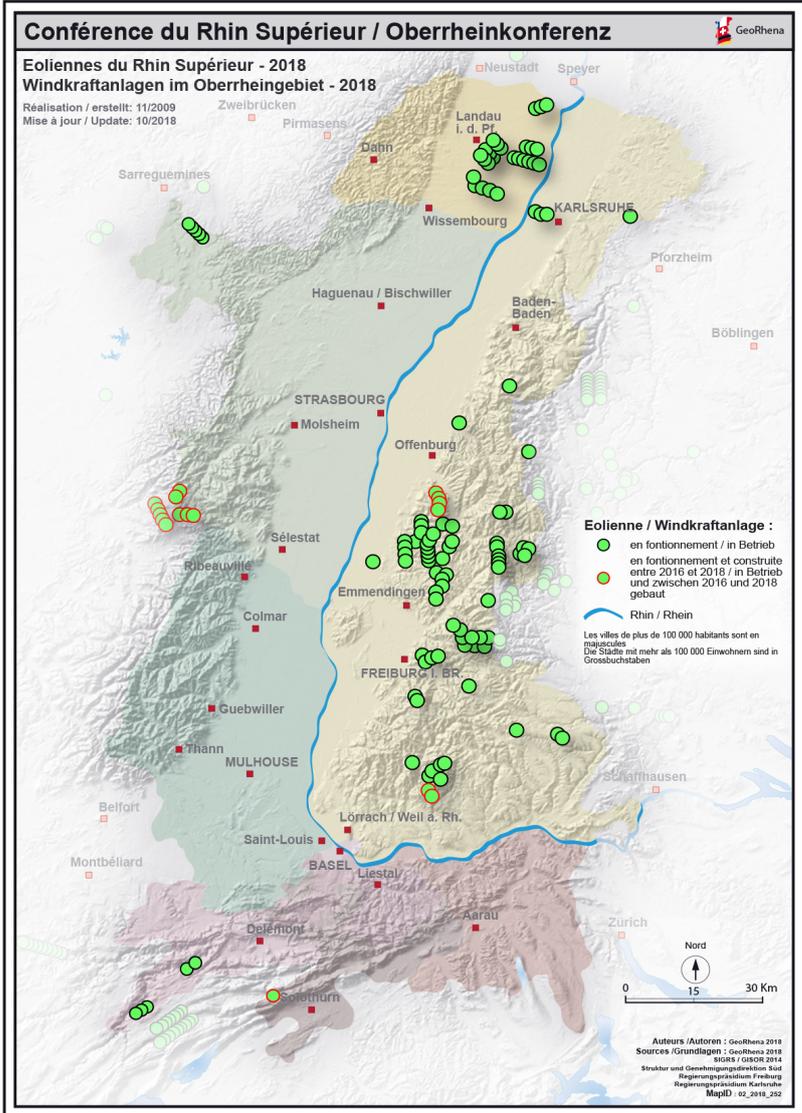


EXEMPLES DE CARTES THEMATIQUES

→ Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR)

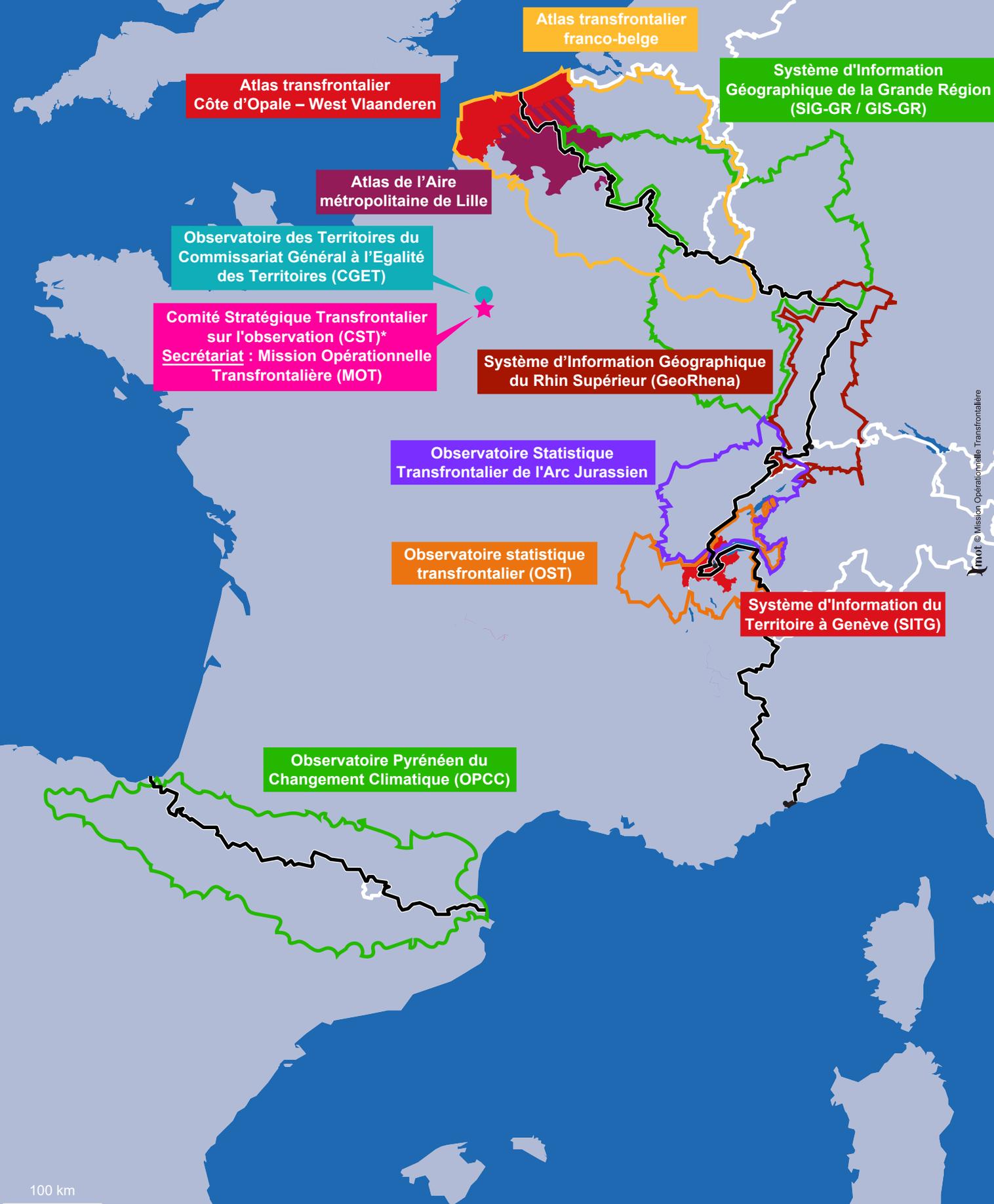
→ Système d'Information Géographique du Rhin supérieur (GeoRhena)

Sources cartes : SIG-GR - <https://www.sig-gr.eu/dam-assets/cartes/transports/pdf/covoiturage-mitfahrerparkplaetze-red.pdf> / GeoRhena - http://www.georhena.eu/sites/default/files/Cartes/02_2018_252.pdf





Observation transfrontalière aux frontières françaises



* La page du CST est hébergée sur le site web de la MOT :
<http://www.espaces-transfrontaliers.org/activites-ue/comite-strategique-transfrontalier/>

1.2 Au niveau national

L'élaboration de bases de données transfrontalières nécessite un travail coordonné entre les instituts statistiques et d'autres fournisseurs de données de part et d'autre de la frontière, avec une coordination politique assurée par les autorités d'aménagement du territoire. Un exemple emblématique est celui des flux de travailleurs. Des politiques récentes en France et en Allemagne, conduites avec les Etats voisins, font état de cette prise de conscience.

La coordination entre Etats devrait donner l'occasion de renforcer l'observation transfrontalière sur chaque frontière, en synergie avec les partenaires régionaux et locaux, comme l'ont reconnu la France et l'Allemagne. La Déclaration de Hambach¹⁰ du 6 avril 2017 précise, au sujet de l'observation et de l'aménagement du territoire : « [...] L'observation territoriale, notamment sur la base de données statistiques, reste un outil essentiel du développement durable de notre espace frontalier. Nous souhaitons donc créer un cadre propice aux échanges de données et mettre à disposition, librement et gratuitement, des sources de données harmonisées dans des formats adaptés au travail en région frontalière. Nous comptons notamment développer et approfondir la coopération dans le domaine des systèmes d'informations géographiques (visualisation cartographique des données statistiques et autres, en particulier les données spatiales). [...] »



¹⁰ https://www.france-allemande.fr/IMG/pdf/declaration_de_hambach_final-2.pdf

¹¹ <http://www.espaces-transfrontaliers.org/activites-ue/comite-strategique-transfrontalier/>

L'EXPÉRIENCE DE L'OBSERVATION TRANSFRONTALIÈRE EN FRANCE

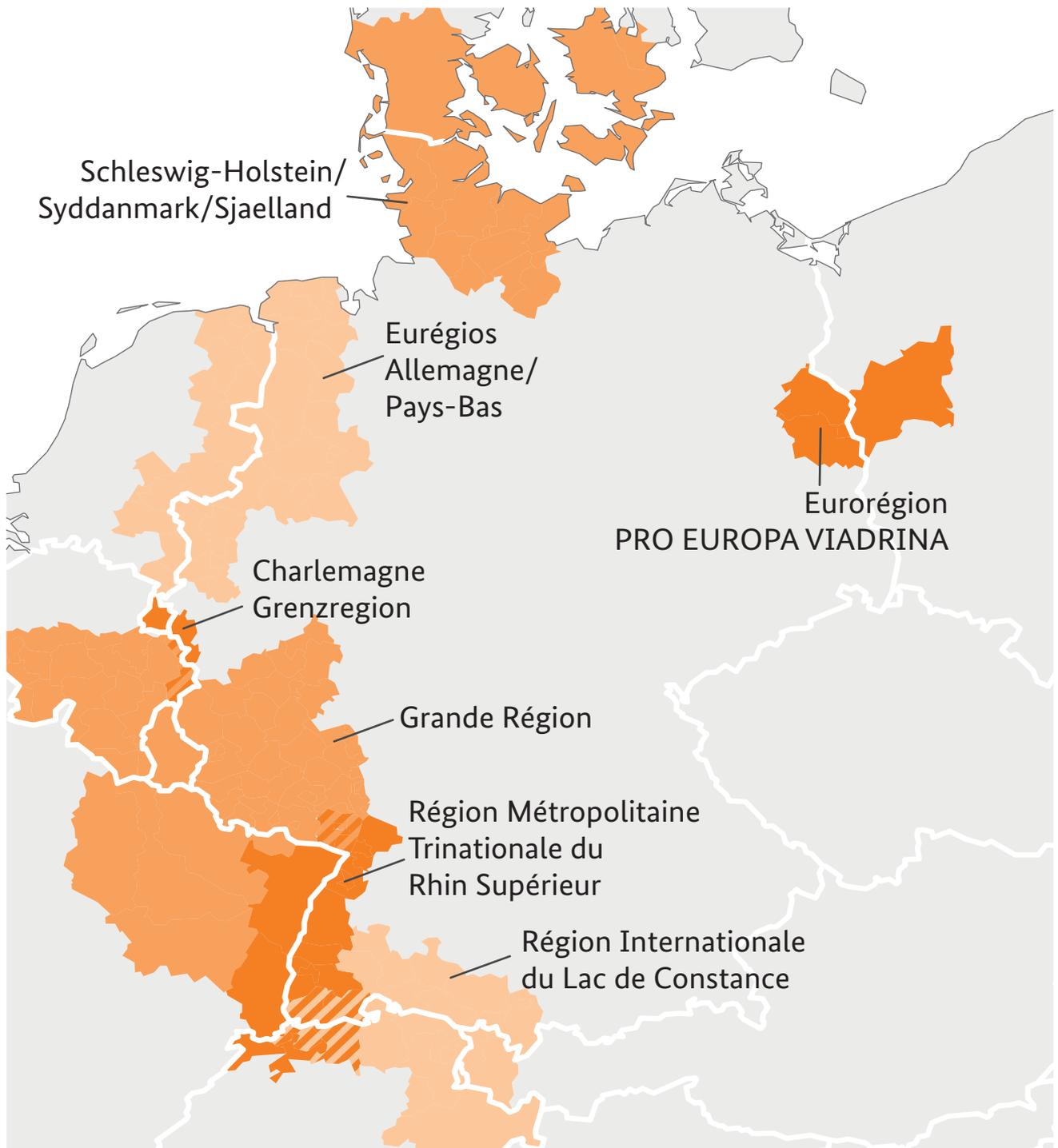
Le premier exercice d'observation et de cartographie au niveau national portant sur toutes les frontières françaises (une carte des flux de travailleurs transfrontaliers) a été conduit en 1999 par la MOT. Cet exercice a été mené dans le contexte de l'élaboration progressive d'un fonds cartographique, donnant lieu en 2002 à la publication du premier « Atlas de la coopération transfrontalière », mis à jour en 2005.

Suite à plusieurs études exploratoires sur le sujet, l'Observatoire des Territoires du CGET, la MOT et la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) ont organisé le premier séminaire européen sur l'observation des territoires transfrontaliers à Nancy en 2012. L'objectif était de présenter le travail effectué et de souligner le rôle de l'observation dans les politiques d'aménagement des territoires transfrontaliers. Il a débouché sur un accord entre les pays représentés, affirmant la nécessité de coordonner les démarches d'observation statistique des territoires frontaliers.

Suite à ces échanges, huit pays concernés (la France et les pays voisins) ont convenu d'entamer un processus d'amélioration et d'enrichissement progressif et pragmatique du référentiel de données et d'indicateurs, permettant, à terme, de mieux connaître le contexte transfrontalier. Ces pays ont établi un **Comité Stratégique Transfrontalier (CST)** composé de représentants de ministères responsables de l'aménagement du territoire en France et dans les pays voisins, pour poser les jalons d'une véritable observation transfrontalière au niveau européen. La MOT assure le secrétariat du CST¹¹. Il s'appuie sur un **Groupe de Travail Technique (GTT)** qui réunit les représentants des instituts statistiques nationaux et régionaux, des services ministériels et des experts concernés. Lors de sa réunion du 18 septembre 2018, le CST a décidé de relancer le processus et de définir un programme de travail sur la base du présent document, comprenant la mise en réseau des observatoires transfrontaliers régionaux et locaux. L'INSEE, qui a mis en place un centre spécialisé sur l'observation transfrontalière, jouera un rôle dynamique dans le processus, de concert avec les autres instituts nationaux.

Depuis, la Commission européenne, qui est impliquée dans ce processus, a lancé un projet pilote européen d'observation transfrontalière (cf. ci-après).

Régions modèles du projet MORO « Observation territoriale en Allemagne et régions limitrophes »



Régions modèles

- } Les différentes régions modèles
- Zones de chevauchement

0 100 200 km

Raumbeobachtung
Deutschland und
angrenzende Regionen
MORO



© EuroGeographics pour les limites administratives

L'EXPÉRIENCE DE L'OBSERVATION TRANSFRONTALIÈRE EN ALLEMAGNE

L'observation territoriale en Allemagne et au-delà de ses frontières fait partie des missions du BBSR depuis le milieu des années 1990. L'institut informe les gouvernements des Länder et le niveau fédéral sur les développements territoriaux en Allemagne et en Europe. La loi fédérale d'aménagement du territoire de 2008 (§ 25 Raumordnungsgesetz) a ajouté une référence explicite à l'observation territoriale dans les zones frontalières. Depuis, l'observation transfrontalière est considérée comme une composante à part entière de l'observation territoriale, outre les dimensions nationale et européenne.

Cette mission a connu une nouvelle impulsion en 2015 avec le lancement du **projet MORO « Observation territoriale en Allemagne et régions limitrophes »**. L'objectif est de préparer la mise en place d'un système unifié et continu d'observation transfrontalière au niveau fédéral. Sept régions-modèles ont participé à la première phase du projet (cf. carte). Cette phase s'est terminée en 2017 et a débouché sur l'identification des obstacles et besoins communs. Dans la deuxième phase, allant de 2018 à 2020, le BBSR travaille avec les Länder et les offices statistiques en Allemagne et dans les régions limitrophes pour trouver les moyens d'œuvrer vers une harmonisation des statistiques transfrontalières et pour améliorer ou développer des indicateurs qui répondent aux besoins spécifiques des régions frontalières.

En parallèle, le BBSR lance un réseau avec les représentants des offices statistiques et des autorités responsables de l'aménagement du territoire au niveau national ou régional en Allemagne et dans ses pays voisins. Ce nouveau Réseau européen pour l'Observation transfrontalière, formalisé en 2018 par la signature d'un **Mémorandum**, a été conçu pour faciliter les échanges entre tous les acteurs, y compris aux niveaux national et européen. Cette nouvelle plateforme doit aller au-delà du projet MORO et soutenir une coopération à long terme pour une observation transfrontalière renforcée en Europe.

12 http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/information/publications/communications/2017/boosting-growth-and-cohesion-in-eu-border-regions
13 Border Region Data collection, rapport final [EN], publié en septembre 2018
http://ec.europa.eu/regional_policy/en/information/publications/studies/2018/border-region-data-collection

1.3 Au niveau européen

Suite à certaines initiatives nationales (telles que la conférence de Nancy en 2012, et la Présidence luxembourgeoise en 2015), l'attention de la Commission européenne s'est portée sur le potentiel inexploité des régions frontalières et les obstacles à la coopération ; la « Revue transfrontalière » de 2015-2016 a conduit à une Communication adoptée en 2017¹², identifiant, entre autres, la nécessaire observation des régions frontalières. Parmi les actions à mener au niveau européen figurent : des projets pilotes, la coordination et le recensement des initiatives d'observation, et des analyses d'impact des politiques dans les territoires transfrontaliers.

La Commission encouragera également les programmes de Coopération territoriale européenne (Interreg) à poursuivre leur soutien à l'observation transfrontalière.

La mise en réseau de territoires transfrontaliers menant des initiatives de partage du savoir doit être soutenue par les programmes interrégionaux, avec ESPON en avant-garde. Enfin, les services de la Commission européenne tels qu'Eurostat et le Centre commun de recherche (CCR) se joindront à de nouveaux efforts sur l'observation transfrontalière, dans la limite de leurs compétences et de leurs ressources.

Suite à la communication de la Commission européenne « Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne », la Direction générale de la politique régionale et urbaine a lancé un projet pilote pour tester de nouvelles modalités de collecte de données pour les régions transfrontalières sur les flux de navetteurs quotidiens. Huit instituts statistiques ont participé à ce projet coordonné par l'Office néerlandais des statistiques. Le rapport final « **Border Region Data collection** »¹³ présente les résultats du projet, qui a porté sur le marché de l'emploi transfrontalier. Trois types de données ont été étudiés : les données de l'Enquête sur les forces de travail (EFT), des données extraites de sources administratives nationales, et des données de téléphonie mobile.

Les territoires transfrontaliers, laboratoires de l'intégration européenne, sont au cœur des politiques de l'Union européenne : la stratégie UE 2020, le marché unique, la cohésion territoriale. L'Union européenne doit par conséquent y prêter une plus grande attention !

Partie 2 – Une ambition franco-allemande et européenne commune : obstacles à surmonter et plan d'action

2.1 Les obstacles

De nombreux obstacles à la mise en place d'un processus d'observation persistent encore. Bien que beaucoup d'outils d'observation aient été financés par des programmes européens, leur financement est trop souvent remis en question au motif que le financement d'investissements serait préférable. Beaucoup d'initiatives en matière d'observation transfrontalière sont aussi directement liées à un projet spécifique, et sont donc limitées dans le temps.

Les obstacles sont aussi techniques. Le manque d'accès aux données de part et d'autre de la frontière et de comparabilité des données existantes sont des entraves.

L'observation au niveau transfrontalier nécessite des informations spécifiques à une échelle locale, qui souvent ne sont pas disponibles.

Souvent, même les données harmonisées à des fins de comparaison internationale ne sont pas suffisantes pour répondre aux problématiques transfrontalières. C'est notamment le cas des statistiques du chômage. L'Enquête sur les forces de travail fournit des données harmonisées au niveau NUTS 2, mais chaque pays emploie une méthode différente pour calculer le taux du chômage au niveau NUTS 3, rendant la comparaison difficile, voire impossible, à cette échelle.

Les données harmonisées sont aussi confrontées au défi du manque de correspondance entre les unités statistiques. Tandis que le niveau NUTS 1 correspond au niveau du Land en Allemagne et se rapproche de la Région en France, il fait référence au niveau du pays pour certains de leurs voisins comme la République tchèque. Entre la France et l'Allemagne, certaines différences sont également à noter. Les régions NUTS 3 sont nettement plus grandes en France qu'en Allemagne par exemple, nécessitant une échelle intermédiaire pour des comparaisons plus précises.

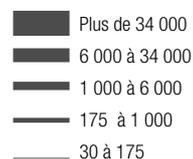
Ces disparités, conjuguées à un manque d'équivalence des périodes de recensement et à des différences dans la définition de certains indicateurs, sont des difficultés à surmonter dans le processus d'observation.

Des flux de transfrontaliers répartis sur les frontières nord-est de la France, fortement polarisés par Luxembourg, Bâle et Genève

Les principaux flux de travailleurs transfrontaliers au départ des territoires frontaliers français

Actifs résidant dans une zone d'emploi située à moins de 60 km d'une frontière terrestre, déclarant travailler à l'étranger

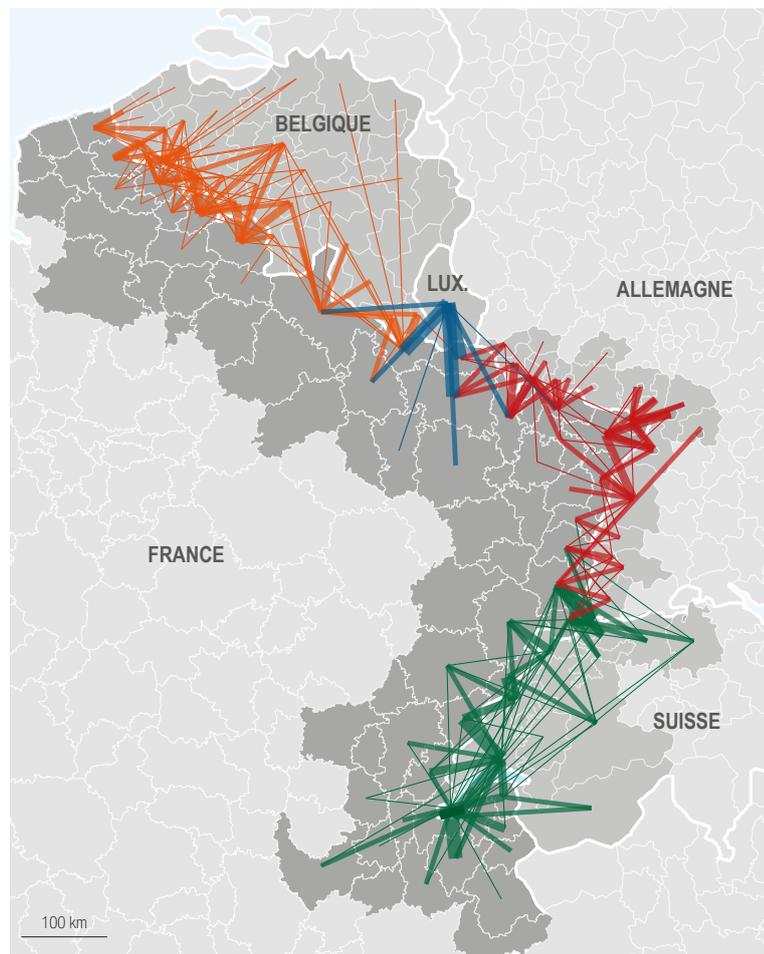
En nombre par zone d'emploi



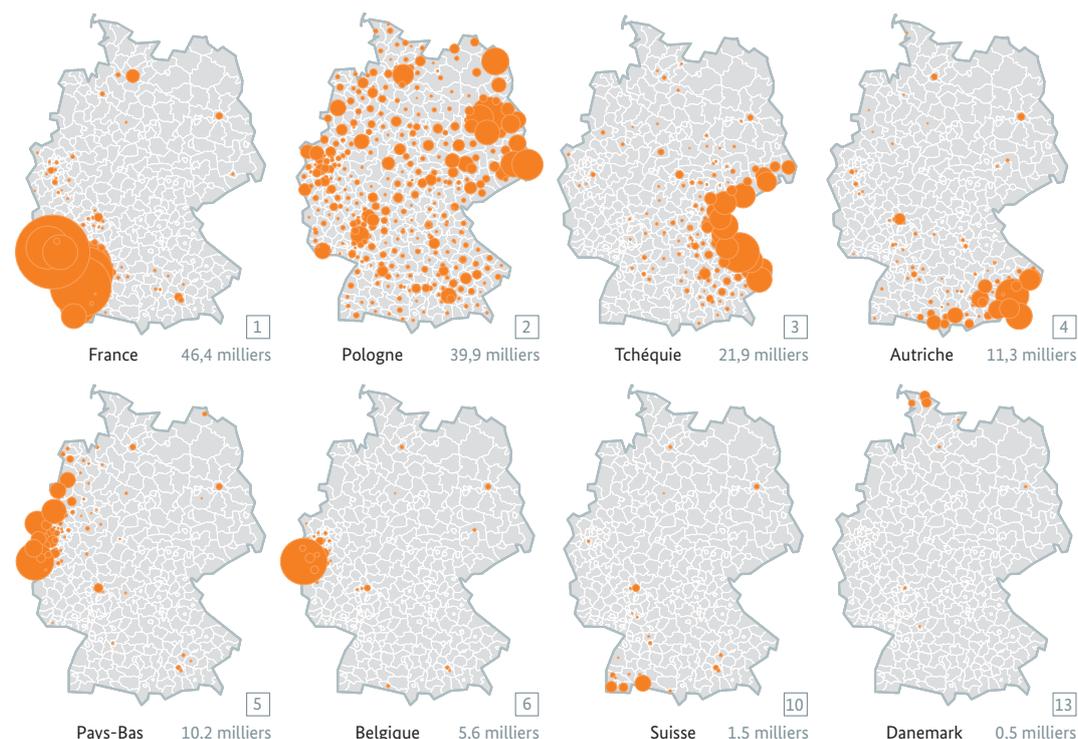
Espace transfrontalier



SOURCES : INSEE, RP 2013 • RÉALISATION : CGET - DST - CELLULE CARTO, KH, AD, 2017



Source carte : <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/en/dynamiques-de-emploi-transfrontalier-en-europe-et-en-france>



Frontaliers entrants par pays d'origine en 2016



Base de données : Agence fédérale de l'Emploi, uniquement salariés assujettis à la sécurité sociale, uniquement valeurs > 9
© GeoBasis-DE/BKG 2017 relatif aux limites administratives



Source carte : BMVI, MORO Praxis Heft 11, Berlin, décembre 2017, page 27
https://www.bbsr.bund.de/BBSR/DE/Veroeffentlichungen/ministerien/MOROPraxis/2017/moro-praxis-11-17-kurz-de-dl.pdf?__blob=publicationFile&v=2

L'EXEMPLE DES NAVETTEURS TRANSFRONTALIERS

La migration pendulaire des travailleurs frontaliers est un sujet récurrent lorsqu'il s'agit de la coopération transfrontalière. Afin de développer des politiques adaptées de transport ou d'infrastructure, les autorités des régions frontalières ont besoin de connaître la provenance et la destination des travailleurs. Jusqu'à présent, du côté allemand, des données concernant la sécurité sociale sont disponibles, et fournissent des informations sur le nombre d'employés dans un lieu donné ayant leur résidence principale à l'étranger. Les données sont limitées au pays de résidence, il n'y a pas d'information détaillée supplémentaire à plus petite échelle (par exemple au niveau municipal). Par ailleurs, les données n'incluent ni les travailleurs indépendants, ni ceux qui ne sont pas tenus de contribuer à la sécurité sociale.

2.2 Plan d'action commun pour faire avancer l'observation transfrontalière

Comme l'énonce le Traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 22 janvier 2019, « Les deux États instituent un **comité de coopération transfrontalière** comprenant des parties prenantes telles que l'État et les collectivités territoriales, les parlements et les entités transfrontalières comme les eurodistricts et, en cas de nécessité, les eurorégions intéressées. Ce comité est chargé de **coordonner tous les aspects de l'observation territoriale transfrontalière** entre la République française et la République fédérale d'Allemagne, de définir une **stratégie commune de choix de projets prioritaires**, d'assurer le suivi des difficultés rencontrées dans les territoires frontaliers et d'émettre des propositions en vue d'y remédier, ainsi que d'analyser l'incidence de la législation nouvelle sur les territoires frontaliers. »

La France et l'Allemagne s'engagent à coordonner une **formulation commune des besoins** entre utilisateurs de données et à **faciliter la coopération entre fournisseurs de données**, afin de **favoriser l'observation transfrontalière à la frontière franco-allemande, sur leurs autres frontières, dans les autres pays européens et au niveau européen.**

Les deux pays encourageront l'observation transfrontalière **au niveau local/régional** avec l'appui de programmes nationaux et européens (Interreg 2021/2027, notamment le nouvel objectif propre à Interreg « meilleure gouvernance Interreg »). **Au niveau national**, ils appuieront le développement d'un système permanent et unifié d'observation transfrontalière, et le lancement de projets pilotes soutenant des actions locales (tels que des projets MORO). **Au niveau européen**, ils encourageront le développement de l'observation frontalière avec l'appui d'Eurostat, du Centre commun de recherche (CCR), d'ESPO, et en coordination avec les Etats (notamment les instituts statistiques nationaux).

A cette fin, la France et l'Allemagne s'engagent à soutenir les actions suivantes :

Action 1 – Identification des priorités thématiques : vers plus de coopération multi-niveau

Les responsables politiques et les acteurs de l'aménagement du territoire sont les premiers bénéficiaires des données transfrontalières. Ce sont également eux qui peuvent définir leurs besoins et exprimer la nécessité d'une collecte améliorée des données. **Une formulation adéquate des besoins nécessite l'implication et la coopération de tous les utilisateurs de données, allant des parties prenantes sur le terrain aux autorités nationales et européennes.** Ceci implique une intensification de la coopération entre les échelles territoriales et administratives (du niveau local au niveau national), et entre les institutions (autorités de l'Etat, services d'aménagement du territoire, instituts statistiques) au sein d'un pays et d'un pays à l'autre.

Le but de cette coopération est l'identification des priorités thématiques. Les enjeux transfrontaliers couvrent une large variété de thèmes : l'emploi, les services publics, la santé, les prix immobiliers, le développement économique, la fiscalité, etc. Les thèmes prioritaires doivent être clairement identifiés afin de s'y attaquer. La France et l'Allemagne soutiendront le développement de partenariats géographiques spécifiques entre les parties prenantes intéressées par ces thématiques.

La France et l'Allemagne ont récemment pris des initiatives en ce sens : le Comité Stratégique Transfrontalier en France et la signature d'un Mémoire pour un

Réseau européen sur l'Observation transfrontalière en Allemagne ont en commun le fait de réunir des experts de l'observation transfrontalière de différents pays et institutions. Ces échanges doivent avoir lieu de manière régulière, et conduire à une formulation commune de besoins à partir des priorités identifiées. En délivrant un message commun, les utilisateurs de données peuvent améliorer l'observation transfrontalière au niveau européen.

Action 2 – Pour plus d'harmonisation des données et une collecte adaptée des données : coordination avec les instituts statistiques

Le projet européen « Border Region Data collection » a marqué une étape importante dans le développement d'une méthodologie pour la production d'informations transfrontalières (voir ci-dessus). Les résultats sont très prometteurs et invitent à poursuivre la recherche, et à élargir la collaboration à d'autres instituts statistiques.

Pour permettre aux instituts statistiques de mieux adapter leur méthodologie aux besoins de l'observation transfrontalière, les autorités nationales doivent leur communiquer leurs besoins concrets. La France et l'Allemagne appuieront la coordination des efforts avec les offices statistiques, et s'assureront que les besoins identifiés grâce à une coopération multi-niveau intensifiée seront transmis au système statistique européen.

Action 3 – Vers une observation transfrontalière européenne : coordination avec les autres pays européens et avec les institutions européennes

Ayant pris deux initiatives récentes pour améliorer l'observation transfrontalière, la France et l'Allemagne disposent du potentiel pour mobiliser leurs voisins et donner l'impulsion vers davantage de coopération en Europe en ce qui concerne l'observation transfrontalière. Elles faciliteront la mise en réseau entre les observatoires locaux et nationaux, avec l'aide des programmes interrégionaux (Interact, ESPON), sous l'égide de la coopération intergouvernementale (Directeurs Généraux responsables de la cohésion territoriale). Le réseau composé des « points de coordination transfrontalière » nationaux prévus par le règlement ECBM¹⁴, et du point de contact frontalier européen créé au sein de la DG REGIO, devraient contribuer à cette coordination.

¹⁴ Proposition de la Commission européenne pour un règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la création d'un mécanisme pour résoudre des obstacles juridiques et administratifs en contexte transfrontalier, appelé ECBM, publié en mai 2018.



Publiée par :

- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) / Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, France
- Ministère fédéral de l'Intérieur, de la Construction et du Territoire, Allemagne

Coordonnée et réalisée par :

- Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)
- Institut fédéral de la Recherche sur le Bâtiment, la Ville et le Développement Urbain (BBSR), Allemagne

Pour télécharger la brochure en format électronique :

http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/FR_observation_transfrontaliere_fr_de_2019.pdf

Parution :

Janvier 2019

